

La gestion durable des ressources forestières au Maroc : quelle stratégie ?

par Mohamed BENZYANE

*La communication
de Mohamed Benziane
a été présentée dans le cadre
de l'atelier 2 du Forum :
“Approches intersectorielles
et intégration : mécanismes,
instances et outils”
dont le Président était Mohamed
Larbi Chakroun (Président
de l'Association internationale
Forêts Méditerranéennes)
et le rapporteur, Beti Piotto (AIFM
et Agence pour la protection de
l'environnement et les services
techniques à Rome)*

Voir également *Forêt Méditerranéenne*, Tome XXIII,
n°3, nov. 2002 - "L'aménagement des forêts sud-
méditerranéenne, quelle approche ?"
par Mohamed Benziane, Mustapha Naggar
et Bouchra Lalou

Présentation du secteur

Le relief et le climat marocain ont conditionné l'existence d'une grande richesse floristique et faunistique, considérée parmi les plus importantes du bassin méditerranéen.

La forêt marocaine, avec sa surface de neuf millions d'hectare, joue un rôle déterminant, non seulement en matière de protection des sols contre l'érosion et de conservation des eaux, mais également au niveau économique et social : couverture de 30% des besoins en bois d'œuvre et d'industrie, contribution pour 30% au bilan énergétique et pour 17% aux besoins alimentaires du cheptel national, et création d'emplois à hauteur de 100 millions de J.T/an. Les prélevements directs par les populations rurales sous forme d'usages (bois de feu, parcours, fruits...) sont estimés à près de 4,8 milliards de DH par an, en plus de 200 millions de DH, versés annuellement aux communes rurales, en application des dispositions du dahir du 20 septembre 1976.

Par ailleurs, le mode de vie des populations rurales, ainsi que les équilibres agro-sylvo-pastoraux dépendent, dans une large mesure, des bénéfices en nature tirés des parcours forestiers (17% de la production fourragère nationale) et du bois combustible (87% des besoins).

La contribution de la forêt marocaine au Produit national brut (PNB) agricole est estimée à 5% et à 1% du PNB total. Ces taux ne donnent cependant qu'une idée partielle de la réelle importance du secteur forestier. La plus importante contribution de la forêt marocaine à l'économie nationale est certainement la protection de l'environnement et plus particulièrement la protection des sols contre l'érosion, la préservation des ressources en eau des bassins versants, la réduction de l'envasement des barrages et la protection des infrastructures en aval.

Etat du secteur

Des caractéristiques principales de la situation du secteur forestier, on peut déduire que la dégradation des formations forestières provient essentiellement de trois facteurs.

L'action humaine

– *abus de l'exercice des droits d'usage* : le droit d'usage reconnu aux populations usagères est exercé d'une manière individualiste et égoïste. En effet, la forêt opère à longueur d'année comme un guichet ouvert ;

– *bois de feu* : les prélevements sont de l'ordre de 10 millions de m³/an, la productivité est estimée à 3 millions de m³/an soit trois fois la possibilité de production ;

– *parcours* : la réduction des superficies des terrains de parcours et l'augmentation du cheptel a provoqué une surcharge et un surpâturage dans les écosystèmes. La charge actuelle est estimée à quatre fois la possibilité de production herbagère des forêts ;

– *défrichement* : généré par une augmentation des besoins des populations en terrains de culture, il est de l'ordre de 6 000 ha/an ;

– *urbanisation* : considéré comme une réserve foncière facilement mobilisable, le domaine forestier est sollicité pour les infrastructures socio-économiques.

L'action naturelle

Les sécheresses récurrentes prolongées qu'a connu le Maroc, conjuguées à la fragilité des écosystèmes ont eu comme effet maladies et attaques parasitaires.

La gestion forestière

Les fonctions régaliennes de police, de contrôle et de conservation continuent à dominer, alors que les fonctions de service pour les usages, de valorisation économique et écologique du patrimoine et d'animation du développement économique et social restent encore embryonnaires dans l'exercice du métier du forestier.

Ce processus de dégradation souvent graduel et diffus se traduit par :

– le déboisement de l'équivalent de 31 000 ha/an ;

– l'envasement des barrages avec une perte annuelle de stockage de 50 millions de m³ ;

– la dégradation des parcours, la fossilisation des forêts par la déficience de la régénération ;

– la perte de la production agricole évaluée à 22 000 ha de terre arable ;

– l'appauvrissement de la biodiversité biologique.

Effet de la dégradation : quels enjeux ?

La forêt marocaine est soumise à des formes d'exploitation multiples à l'origine d'intérêts conflictuels et d'enjeux fonciers, socio-économiques, dont les manifestations se traduisent par le déboisement et la dégradation des écosystèmes forestiers.

Les enjeux principaux en rapport avec les futurs possibles de la forêt concernent en particulier :

– la maîtrise de la réduction du capital forestier tant en surface qu'en contenu, afin de préserver le patrimoine pour ses valeurs locales et nationales, voire internationales ;

– la valorisation du potentiel forestier au niveau de la matière première bois et liège, des produits non ligneux, de la biodiversité de l'écotourisme et des services de la forêt ;

– la satisfaction des utilisateurs de la forêt, en vue de l'équilibre du bilan production/consommation de bois de feu, de l'optimisation de la relation « charge pastorale - équilibre de la forêt » et des utilisations des écosystèmes forestiers dans une gestion globale des terroirs ;

– l'amélioration de l'efficacité économique des filières, en particulier, la filière liège dans la perspective d'un développement de la demande internationale du marché du liège, et la filière cèdre pour sa valeur économique et culturelle ;

– la valorisation des fonctions diverses pour renforcer le rôle de la forêt dans l'environnement et dans l'économie nationale.

Diagnostic, analyse stratégique

La situation alarmante du secteur et les enjeux et défis qui en découlent ont amené les pouvoirs publics à engagé un processus d'analyse et de concertation sur son devenir,

avec comme objectif l'élaboration d'une stratégie capable d'assurer son développement et sa durabilité. Les aspects analysés concernent :

- l'évolution de la gestion du secteur afin de dégager ses forces et ses faiblesses ;
- les attentes de la société marocaine et les contraintes de la forêt ;
- les rapports de force dans le secteur.

Premier axe d'analyse

Les études et analyses menées sur les attentes de la société marocaine et les contraintes de la forêt ont montré que :

- pour les 20 prochaines années, la maîtrise de l'eau va devenir déterminante pour l'avenir du Maroc et pour la société marocaine. La fonction régulatrice de la forêt pour le régime des eaux deviendra prioritaire ;
- à court et moyen terme, la situation économique et sociale des populations locales va devenir de plus en plus sensible. La satisfaction de leurs besoins en énergie, fourrages, activités diverses, ressources en bois et autres produits et services de la forêt devra être mieux prise en compte par nécessité sociale et politique ;
- l'exigence des fonctions écologiques (notamment biodiversité) se confirmera dans un contexte de sensibilité internationale accrue ;
- enfin les populations urbaines demanderont de plus en plus fortement des paysages et des espaces de détente auxquelles les forêts péri-urbaines existantes ou à créer devront répondre. Par ailleurs, le développement du tourisme de nature sollicitera de plus en plus les forêts.

Pour répondre à ces attentes et besoins, la forêt marocaine sera de plus en plus en difficulté. Sa diminution continue en surface et surtout sa dégradation qualitative rend illusoire la possibilité de satisfaire ces besoins croissants et contradictoires. Des priorités devront être définies.

Deuxième axe d'analyse : les rapports de forces dans le secteur

La concurrence actuelle entre les différentes fonctions patrimoniale, sociale, économique de la forêt, va encore s'intensifier au cours des prochaines années.

Tous les éléments externes au secteur forestier accentueront leur pression sur la forêt :

– les usagers locaux dont la situation économique et sociale s'aggrave ne pourront que devenir plus exigeants ;

– les urbains demanderont que les fonctions sociales de détente, ainsi que les fonctions paysagères, touristiques, écologiques soient mieux assurées ;

– de nouveaux acteurs revendiqueront un rôle accru dans la gestion des forêts au service de fonctions spécialisées (industriels de la filière, populations locales et communes, ONG et gestionnaires de parcs et réserves, gestionnaire de l'eau et des barrages, opérateurs touristiques...) ;

– le contexte institutionnel national (décentralisation accrue, prise en compte des populations locales, démocratisation accentuée...) et international (protection de la biodiversité...) exercera une pression de plus en plus forte en vue d'obtenir une évolution de la gestion du secteur ;

– face à toutes ces pressions, les moyens financiers et humains nouveaux (financements publics, internationaux, et nationaux, financements privés, compétences humaines nouvelles...) devraient augmenter, mais insuffisamment tenu des contraintes notamment budgétaires, et des aléas d'un secteur traditionnel peu attractif.

Cette analyse stratégique effectuée sur les grandes tendances des 20 prochaines années a clairement montré que le Maroc s'orientait vers une double impasse :

– d'une part, la dégradation déjà très préoccupante des espaces forestiers du Royaume du Maroc allait inexorablement s'accentuer. Les conséquences économiques, sociales et écologiques deviendraient très graves ;

– d'autre part les services forestiers, mais aussi les autres acteurs publics et privés du secteur, seraient encore moins qu'aujourd'hui, en mesure d'inverser ce processus.

De profonds changements de la politique forestière dans ses orientations et ses modalités de mise en œuvre, sont apparus indispensables. Cette réorientation de la politique forestière est nécessaire, afin d'assurer une réelle protection du patrimoine. Cette protection du patrimoine forestier est apparue essentielle pour la maîtrise de l'eau, comme pour le développement économique et social des populations rurales, le maintien de la richesse écologique, la valorisation des bois de qualité, mais aussi pour la satisfaction des besoins nouveaux dans les espaces péri-urbains et le développement du tourisme.

Evolution de la gestion forestière au Maroc

La gestion forestière au Maroc est passée par quatre phases principales :

1. – Avant 1914

Durant cette période la forêt faisait partie des biens collectifs des tribus usagères. La notion de gestion forestière était quasiment absente.

L'utilisation de la forêt était basée sur la coutume (Agdal, terroir, Jemâa, etc.)

2. – De 1914 à 1975

Avec l'avènement du protectorat, la forêt a été domanialisée et la gestion des forêts a été confiée à l'administration forestière qui venait juste d'être créée. Ainsi, la gestion des ressources forestières est régie par un ensemble de textes législatifs et réglementaires qui constituent le régime forestier, arsenal de base de l'intervention de l'administration forestière.

Cet arsenal réglementaire, malgré sa densité et sa qualité technique reste rigide dans nombre de ses dispositions, particulièrement celles qui devraient gérer de façon dynamique les relations entre la forêt et la population rurale et promouvoir l'investissement privé en forêt. Le bilan de plus d'un demi-siècle de gestion centralisée basée sur un système régalién se résume à la perte de l'équivalent de 31000 ha de forêt par an et à la fossilisation des forêts par la déficience des régénération naturelles.

3. – De 1975 à 1990

L'évolution du contexte politique national, avec comme objectif de faire participer les populations à l'économie nationale s'est matérialisée à travers un Dahir de 1976. Cette évolution majeure du contexte légal et institutionnel a eu des implications majeures pour le secteur forestier :

- l'élargissement du cercle de consultation et de participation à la gestion et au développement des ressources forestières ;

- le renforcement de la coordination et de la concertation entre les institutions chargées de la question forestière au Maroc : les conseils des forêts aux niveaux national, régional et communal ;

- l'implication d'innombrables associations et syndicats professionnels au niveau national, des régions, des provinces et des ONG de protection de l'environnement, des coopératives et des groupements sylvo-pastoraux.

4. – Après 1990

Le Programme forestier national. Dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Rio (1992), des conventions et des propositions d'actions qui en sont issues, le Maroc a engagé le long processus participatif des analyses, des réflexions et de débats relatifs à la planification de la gestion et du développement durable des ressources forestières. Ce processus a commencé par une série d'analyse, de réflexions et de débats relatifs à chacun des aspects de la gestion des forêts.

Ce débat a été couronné par un colloque national sur les forêts qui a permis de dégager :

- une vision concertée et commune du secteur ;
- des orientations stratégiques des actions à conduire ;
- les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs institutionnels concernés au sein d'une action collective en vue d'assurer la gestion durable des ressources forestières.

Le programme forestier national

Cadre régional et international

Depuis plusieurs décennies, la région méditerranéenne est l'objet d'une attention croissante de la part de la communauté internationale. La prise de conscience des bienfaits sociaux, économiques et environnementaux que procurent les espaces boisés de la région et des effets néfastes de leur dégradation et destruction, explique l'intérêt que le secteur forestier suscite de plus en plus.

De plus, la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement (CNUED, Rio, Juin 1992) a lancé un appel à tous les pays, afin qu'ils établissent et mettent en œuvre des programmes d'actions forestiers nationaux et/ou des plans pour l'aménagement, la conservation et le développement de leurs forêts.

Les pays méditerranéens ont approuvé, lors de la tenue de la session de Silva Mediterranea en mars 1992 au Portugal, le concept d'un Programme d'action forestier méditerranéen (PAFMED).

Ce programme a été conçu comme un cadre conceptuel pour aider les pays concer-

nés dans la révision de leur politique forestière et dans la planification de sa mise en œuvre.

Dans ce cadre le Département des Eaux et Forêts a élaboré, au cours de ces dernières années, une série d'études stratégiques d'appui à la planification forestière :

- l'Inventaire forestier national (février 1996) ;
- le Plan directeur de reboisement (1997) ;
- le Plan national d'aménagement des bassins versants (décembre 1996) ;
- l'Etude nationale sur la biodiversité (1995) ;
- les études d'aménagement des forêts et parcours. Ces études ont été synthétisées, complétées et mise en cohérence pour l'élaboration du Programme forestier national (PFN).

Objectifs du PFN

La politique forestière nationale (PFN) vise à assurer la conservation et la mise en valeur durable des écosystèmes forestiers. Cet objectif exige la prise en compte de l'ensemble des données de l'environnement (espaces physiques, démographie, groupes sociaux, cadres législatifs et institutionnels) et de les intégrer dans une stratégie globale basée sur : la gestion patrimoniale de la forêt, le développement des zones péri-forestières et le développement d'actions de partenariat.

A long terme, les principaux objectifs du PFN sont :

- la protection des eaux et des sols ;
- le développement socio-économique des populations rurales ;
- la protection de la biodiversité et de l'environnement ;
- la production de bois pour l'industrie et l'artisanat ;
- la production de services.

Le cadre stratégique dans lequel s'inscrit le PFN, trouve ses fondements dans trois approches qui sont :

- une approche patrimoniale, qui vise l'implication et la responsabilisation de tous les acteurs intervenant dans l'aménagement du territoire ;
- une approche territoriale, qui vise à intégrer les actions dans le cadre d'une dynamique de développement local ;
- une approche participative et partenariale en tant que préalable à l'adhésion de la

population usagère, des collectivités locales et du secteur privé au processus d'aménagement et de développement durable des forêts.

Programmes prioritaires du changement

Les programmes prioritaires du changement concernent les aspects suivants :

1. Agir sur l'environnement du secteur forestier

Les causes de la dégradation des espaces forestiers sont principalement externes aux activités forestières proprement dites. Pour maintenir leur faible niveau de vie, les populations rurales se rabattent sur la forêt : récolte de bois de feu et parcours qui dépassent largement la capacité des forêts. La gestion de l'eau au profit des plaines agricoles et des populations urbaines modifie fortement les équilibres naturels en amont des barrages. Ces considérations imposent d'intervenir sur ces causes à travers :

– **une politique rurale et de montagne** : cette politique aura pour finalité d'améliorer le niveau de vie des populations rurales, notamment dans les zones de montagne les plus affectées par la pauvreté. Celle-ci se traduira par la mise en œuvre de projets de développement intégré des zones forestières et péri-forestières. Dans ce cadre, les formes d'organisation des communautés locales seront mises à contribution afin de faire émerger des dynamiques d'autodéveloppement local. Egalement, des mécanismes de solidarité nationale devront donc être institués au profit des zones de montagne ;

– **une politique énergétique** : afin de limiter durablement les prélèvements excessifs de bois de feu, des actions seront engagées pour promouvoir la substitution du bois par d'autres sources d'énergie, en combinant des incitations fiscales avec des opérations de promotion d'équipement et de vulgarisation ;

– **une politique sylvo-pastorale** : la gestion durable des systèmes sylvo-pastoraux nécessite une démarche globale de partenariat volontaire impliquant tous les éleveurs usagers. La constitution de groupements d'interlocuteurs fiables est primordiale dès l'élaboration des projets de gestion conservatoire et d'exploitation soutenue des res-

sources. Ces groupements doivent être érigés en organismes de gestion de leurs parcs pastoraux. Pour la réussite du processus d'organisation sociopastorale, ces structures autonomes devront bénéficier de l'appui technique des agents de développement des Départements des Forêts et de l'Agriculture ;

– une politique de l'eau : l'aménagement anti-érosif des bassins versants du Rif et du Moyen-Atlas constitue un des objectifs primordiaux de l'action forestière au profit de la préservation des capacités hydrauliques du Maroc. Une organisation des multiples actions dans le cadre d'agences de bassins versants est suggérée pour progresser dans la démarche partenariale et focaliser les moyens d'intervention avec souplesse dans une concertation très large des projets des différents services de l'Etat.

2. Agir sur les moyens humains du secteur forestier

Par une politique de gestion des ressources humaines : les profils du personnel forestier devront profondément évoluer. Les compétences juridiques, économiques, environnementales devront être largement maîtrisées. Il en sera de même pour les compétences en gestion des moyens et des marchés. Afin que les forestiers locaux apportent leur appui aux structures opérationnelles, leurs compétences techniques devraient être constamment actualisées et complétées par des connaissances en animation, en sociologie et en économie rurale.

Photo 1 :
Aménagements hydrauliques sur l'Oued Laou, dans la région du Rif (Nord du Maroc)
Photo D.A.



Pour conduire cette politique, un plan national et des plans régionaux de formation continue seront mis en œuvre. De même, une adaptation des programmes des formations initiales et une diversification des compétences seront entreprises. Mais pour réussir, des actions de motivation ainsi qu'une gestion de carrière seront également nécessaires.

Par une politique de communication interne et externe : les changements de la stratégie, des politiques et des pratiques ne pourront être efficaces que si les personnes concernées deviennent les acteurs du changement. A l'intérieur du secteur forestier, mais aussi à l'extérieur, des politiques de communication fortes seront donc conçues et mises en œuvre.

3. Agir sur les processus de décision

Par la déconcentration : elle a pour objectif d'améliorer la réactivité des forestiers à la satisfaction des besoins locaux des populations et des acteurs et de préparer progressivement le transfert de larges responsabilités de politique forestière et surtout de gestion de la forêt aux populations, aux collectivités locales (régions et communes) et aux acteurs privés (entreprises de la filière, entrepreneurs de travaux et ONG). L'orientation de la politique forestière restera donc essentiellement de compétence nationale et centralisée, mais sa mise en œuvre sera progressivement déconcentrée.

Par la décentralisation : elle se concrétisera en fonction du rythme et de l'intensité de la mise en place générale de la décentralisation dans les institutions du Royaume. La décentralisation des décisions de gestion des espaces forestiers pourra être plus rapide et assurera un transfert important et progressif des pouvoirs de décision de gestion au profit des collectivités locales, des populations et des acteurs économiques et des ONG.

Par l'interministérialité : l'évolution des processus de décision devra concerner les autres Départements et en particulier l'Agriculture, l'Intérieur, l'Environnement, le Tourisme, l'Artisanat. Ces Départements devront en outre être réellement associés aux décisions et participer plus largement aux cofinancements des projets intégrés de développement. Dans ce contexte, le Conseil National des Forêts sera rénové afin de deve-

nir un véritable outil de décision interministériel au service de la nouvelle stratégie.

4. Agir sur les structures et les moyens

Par des moyens financiers maîtrisés et contractualisés

Les moyens financiers dont dispose le Département des forêts ne seront pas significativement augmentés, mais leur emploi sera optimisé en fonction des priorités arrêtées. En revanche, des appuis financiers nationaux et internationaux, seront mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles politiques notamment la politique rurale et de montagne, la politique énergétique, la politique des parcours et la politique de gestion de la diversité biologique.

Par une adaptation des structures des services de gestion des espaces forestiers

Au cours de la première phase, la déconcentration des services des Eaux et Forêts sera renforcée au niveau régional, mais aussi au niveau local. De même, la déconcentration sera accrue pour la gestion des projets pour aller jusqu'à l'autonomie de gestion financière des agences chargées de mettre en œuvre les projets. Ces établissements devront confier par contrat, la réalisation opérationnelle des programmes à des opérateurs privés. Pour la deuxième phase, une réforme en profondeur sera entreprise, afin de redéfinir les rôles et les responsabilités respectives des divers acteurs de la gestion de la forêt. Les communes et les régions devront se doter progressivement des outils de gestion des espaces forestiers et en particulier des outils de contractualisation avec les populations locales.

Par la spécialisation des espaces forestiers

Les espaces forestiers, qui devront garder leur multifonctionnalité globale, seront cependant spécialisés selon leur vocation dominante et les besoins prioritaires à satisfaire dans les contextes locaux : protection des eaux, développement économique local, production de bois, biodiversité et paysage, détente et loisirs seront les principaux thèmes de spécialisation.

Cette spécialisation a pour objet :

- de concentrer et d'optimiser les efforts sur les priorités claires,

- de faciliter la maîtrise des coûts de gestion et des investissements,

- de mesurer plus concrètement les résultats des actions engagées.

En agissant sur la législation et la fiscalité

Une refonte progressive de l'ensemble de la législation forestière et de la fiscalité sera nécessaire, privilégiant la dynamique contractuelle notamment avec les populations locales, le développement économique et social, la pluralité des acteurs de gestion, la décentralisation, la spécialisation.

Facteurs de blocage de la mise en œuvre du PFN

Compte tenu de la nouveauté des principes sur lesquels est basé le programme forestier national, qui prévoit l'introduction des changements au niveau de la stratégie forestière à moyen et long terme, la mise en œuvre du PFN s'est confrontée à un certain nombre de facteurs de blocage :

- la difficulté d'adaptation de la législation forestière actuelle aux principes de l'approche participative ;
- le manque d'un système institutionnel permettant l'implication effective des autres départements aux processus de conservation et de développement forestier ;
- la faible implication des ONG dans le secteur forestier ;
- le manque d'un code d'investissement forestier et d'un système de financement adapté aux particularités du secteur ;
- la sous-valorisation du savoir-faire local en relation avec les ressources forestières ;
- l'insuffisance d'un système d'information susceptible d'intéresser les différents acteurs aux potentialités des ressources forestières nationales (ligneuses et non ligneuses) et leur possibilité de valorisation ;
- le manque d'un plan de vulgarisation forestière au profit des usagers de la forêt.

Mohamed BENZYANE
Haut Commissariat
aux Eaux et Forêts
et à la Lutte contre
la désertification
3, Rue Haroune
El-Rachid - Agdal
Rabat Maroc
Tél. : +212 37 67 00 97
+212 61 48 48 13
Fax +212 37 67 10 31
Mél : benzyane.m@
menara.ma

M.B.

Résumé

La situation géographique du Maroc, entre la Méditerranée, l'océan atlantique et le Sahara, sans oublier les hautes montagnes, lui confère une diversité climatique et écologique particulière. De cette diversité, résulte une grande richesse floristique et faunistique sur un espace de 9 millions d'ha de forêt soit, 8% de la superficie du Royaume considérée parmi les plus riches à l'échelle du bassin méditerranéen.

La forêt marocaine, de par ses caractéristiques et fonctions multiples, sa grande diversité biologique, constitue un enjeu écologique, social et culturel. Cependant, en dépit de ses rôles déterminants dans la protection des sols et des eaux et dans la lutte contre la désertification, le soutien de la production agricole et le développement touristique, la forêt marocaine reste soumise à de fortes pressions humaine et pastorale (prélèvement de bois de feu, surpâturage, incendies...). Ces facteurs, conjugués aux conditions climatiques sévères qu'a connues notre pays durant les deux dernières décennies, rendent plus fragiles et vulnérables les écosystèmes forestiers marocains.

Conscient de l'importance de la forêt, des services multiples qu'elle offre et de la problématique de sa dégradation, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la désertification (HCEFLCD) a élaboré le Programme forestier national (PFN) qui trouve ses fondements dans les recommandations de la Conférence des Nations-Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED) en juin 1992.

Ce programme est basé sur une réflexion profonde et sur des études sectorielles préparées par le HCEFLCD, durant les années 90. Ces études ont été synthétisées, complétées et mises en cohérence pour élaborer une stratégie de développement, à moyen et à long terme, du secteur forestier. Parmi ces études on peut citer : les actes du colloque national sur les forêts (1996) ; l'Inventaire forestier national (1994) ; Le Plan directeur de reboisement (1996) ; le Plan national d'aménagement des bassins versants (1995), l'Etude sur les aires protégées (1995)...

Le PFN, qui constitue un outil stratégique au service de la foresterie nationale, trouve ses fondements dans trois approches : patrimoniale, territoriale et participative. Il est destiné à conduire et inverser le processus de dégradation de l'espace forestier et se propose d'atteindre les objectifs prioritaires suivants : la protection des sols et la régularisation des eaux ; le développement socio-économique des populations rurales ; la protection de la biodiversité ; la production de bois pour l'industrie et l'artisanat et la production de service pour les populations urbaines.

Summary

Sustainable development of forest resources in Morocco: what strategy?

The geographical situation of Morocco – lying between the Mediterranean, the Atlantic and the Sahara, not to mention the high Atlas range – explains the country's special climatic and ecological diversity. This diversity is manifested in the great wealth of plant and animal species present in the 9 million hectares of woodland and forest which cover 8% of the Kingdom's total area, thus making it one of the most richly wooded countries of the Mediterranean Rim.

On account of such wide-ranging characteristics and their multiple functions, Moroccan forests and woodlands are a major economic, social and cultural challenge. For despite their critical role in the protection of soils and the water resource, in the fight against desertification, their importance in maintaining agricultural production and the development of tourism, Moroccan forests are exposed to intense pressure from human activity, notably livestock (overgrazing, source of firewood, wildfire...). These factors, allied to the severe climatic conditions prevailing in the country over the last two decades, have rendered Moroccan forest and woodland ecosystems considerably more fragile and vulnerable.

Aware of the importance of these forests, their multifunctional role and the issues arising from their deterioration, the Moroccan High Commission for Water and Forests and the Fight against Desertification (the HCEFLCD) has set up a National Forestry Programme (PFN) which has taken its inspiration and basis from recommendations made in June 1992 by the United Nations Conference on the Environment and Development (UNCED).

This scheme is based on the fundamental stocktaking and thought, along with studies on individual sectors, carried out by the HCEFLCD during the 1990s. These studies have since been synthesised, completed and welded into a coherent whole to provide a strategy for the development of the forestry sector over the middle and long terms. The studies themselves included: the Proceedings of the national symposium on forests (1996); the National Forestry Inventory (1994); the Central Plan for Reforestation (1996); the National Plan for the Improvement of Catchment Areas (1995); a Study for Protected Areas (1995)... The PFN, which constitutes a strategic tool devoted to the national forestry industry, has grounded its approach on a tripartite basis encompassing heritage, participation and territorial administrative entities. Its purpose is to undertake whatever may be needed to inverse the deterioration of woodlands and forests by giving priority to the following objectives: the protection of soils and mastering the water resource; the socio-economic development of the rural population; protection of biodiversity; wood and timber production for industry and small crafts; and the development of services for city dwellers.